



**BACHELOR  
GARH  
(BAC + 3)**

**TITRE RESPONSABLE EN GESTION  
ADMINISTRATIVE ET RH,  
RNCP 37266**

**ALTERNANCE**

Formation en alternance, gratuite et rémunérée

Dates de la formation :  
de septembre 2025 à août 2026

Durée : 1 an – 476 h de formation

Rythme de l'alternance :  
→ 1 semaine en centre de formation  
→ 2,5 semaines en entreprise

Conditions d'admissibilité :  
être titulaire d'un BAC+2 (120 ECTS) ou d'un bac  
suivi de 3 années d'expérience professionnelle  
post-bac dans le secteur tertiaire

Période d'inscription :  
de février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de  
candidature, entretien et test de positionnement,  
et à compter de la signature du contrat  
d'alternance

Statut :  
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf  
exception prévue par la loi  
→ Contrat de professionnalisation également  
possible

**SECTEURS D'ACTIVITE**

- ◆ Entreprises ou organismes prestataires de services RH externalisés
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Secteur public

**OBJECTIFS**

**Mettre** en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation

**Mettre** en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel

**Accompagner** les enjeux de la gestion du capital humain

**Gérer** la paie des salariés et les déclarations sociales

Certification RNCP37266 Responsable en Gestion Administrative et RH (**Bac + 3**)

Date d'échéance d'enregistrement : 25/01/2026

Certificateur : ECORIS (<https://ecoris.com/certificateur/>)

**COMPÉTENCES VISÉES**

**Maîtriser** la gestion sociale de l'entreprise

**Savoir gérer** les politiques de RH

**Savoir manier** avec efficacité les outils et méthodes de la fonction RH

**Administrer** la gestion du personnel

**Savoir conseiller** un salarié sur son évolution professionnelle et l'**accompagner** dans cette évolution

**PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES**

- ◆ Gestionnaire de l'administration du personnel
- ◆ Responsable des Ressources Humaines
- ◆ Chargé(e) de recrutement
- ◆ Responsable de la gestion des emplois et des carrières
- ◆ Chargé(e) de développement RH

## POURSUITE D'ETUDES

Avec une L3 validée, les diplômés peuvent poursuivre en Master Gestion des Ressources Humaines et également en Master Management des relations sociales.

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

## BLOCS DE COMPETENCES

- ◆ Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation en français et en anglais
- ◆ Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel
- ◆ Accompagner les enjeux de la gestion du capital humain
- ◆ Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales
- ◆ Et rédaction d'un mémoire

Date d'ouverture de la première session sur le Campus de Flers : 1<sup>er</sup> septembre 2025

[InserJeune](#)

Première session en 2025

Nombre d'apprentis : sans objet

Taux d'insertion : sans objet

Taux d'interruption en cours de formation : sans objet

Taux de rupture avec poursuite d'études : sans objet

Nombre de candidats présentés à l'examen : sans objet

Taux de réussite examen : sans objet

Taux de poursuite d'études : sans objet

## RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

**Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :**

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
Année 3	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC si + favorable	100 % du SMIC ou SMC si + favorable
Licence Générale Ingénieur 3			



Accessibilité :

L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

## AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une aide pour les employeurs embauchant des apprentis. Elle sera de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2 000 € pour les autres. Le montant de l'aide sera maintenu à 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.